

En 2040, les ménages âgés représenteraient près de 40 % de l'ensemble des ménages bretons

Insee Analyses Bretagne • n° 103 • Juin 2021



Les personnes âgées de 65 ans ou plus représentent un peu plus de 20 % de la population bretonne. Parmi les ménages de la région, 30 % sont des ménages « âgés ». Les logements des personnes âgées sont souvent plus anciens ou plus grands que les logements des ménages « plus jeunes ». Avec le vieillissement des *baby-boomers*, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus augmenterait d'ici 2040. En parallèle, le nombre de ménages âgés croîtrait encore plus rapidement, notamment dans le sud et l'est de la région.

En 2040, 40 % des ménages bretons seraient des ménages âgés. Cette part atteindrait même près de 50 % dans les territoires déjà vieillissants aujourd'hui, au centre et à l'ouest de la Bretagne.

En 10 ans, la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population bretonne est passée de 18,6 % en 2007 à 21,6 % en 2017. Parmi les enjeux soulevés par le vieillissement de la population figure celui du logement des personnes âgées : de l'aménagement du logement pour les personnes en perte d'autonomie à l'accessibilité aux équipements, le vieillissement de la population est un paramètre majeur de nombreuses politiques publiques

► encadré 1.

Par convention, un **ménage** est considéré comme « âgé » si sa **personne de référence**, au sens du recensement de la population, a 65 ans ou plus. Un ménage « plus jeune » est un ménage dont la personne de référence a moins de 65 ans.

► 1. Vieillesse, habitat, énergie, des politiques croisées

Le vieillissement démographique des territoires constitue un enjeu pour les politiques de l'habitat. En effet, selon le scénario de projection de l'Insee qui prolonge les tendances démographiques récentes, il ressort que près d'un Breton sur trois serait un senior de 65 ans ou plus en 2050. Ce vieillissement de la population régionale interroge sur les conditions d'habitat des seniors.

Ces ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus sont souvent propriétaires de grands logements ou de logements anciens et vont pour un certain nombre d'entre eux se trouver face à des problématiques d'entretien, de chauffage et d'occupation de leur logement.

Pour faire face à ces situations, les politiques de l'habitat devront prendre en compte l'état du parc de logements existants dans les politiques d'amélioration de l'habitat avec des objectifs nationaux de rénovation énergétique passant de 200 000 logements à 500 000 logements rénovés en 2021 (dispositif MaPrimRénov').

Dreal Bretagne

En 2017, près d'un ménage sur trois est un ménage âgé

En 2017, les ménages âgés représentent 30,2 % des ménages bretons, une

part supérieure à celle observée au niveau national (27,9 % pour la France métropolitaine). Pourtant, la part des personnes âgées dans la population bretonne est moins élevée. Cet écart

En partenariat avec :



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cette étude a été réalisée par l'Insee Bretagne en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, service de l'État qui porte à l'échelle régionale les politiques publiques du Ministère de la transition écologique et du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

s'explique par la petite taille des ménages âgés si on la compare à celle des ménages plus jeunes. En effet, la moitié de ces 460 000 ménages âgés bretons est constituée de personnes seules et environ 45 % d'entre eux sont des couples sans enfant au domicile. Seuls 5 % des ménages âgés ne sont donc ni des personnes seules, ni des couples sans enfant. Les 45 000 personnes âgées bretonnes qui vivent dans une maison de retraite ou dans une autre institution collective ne font pas partie de la population des ménages.

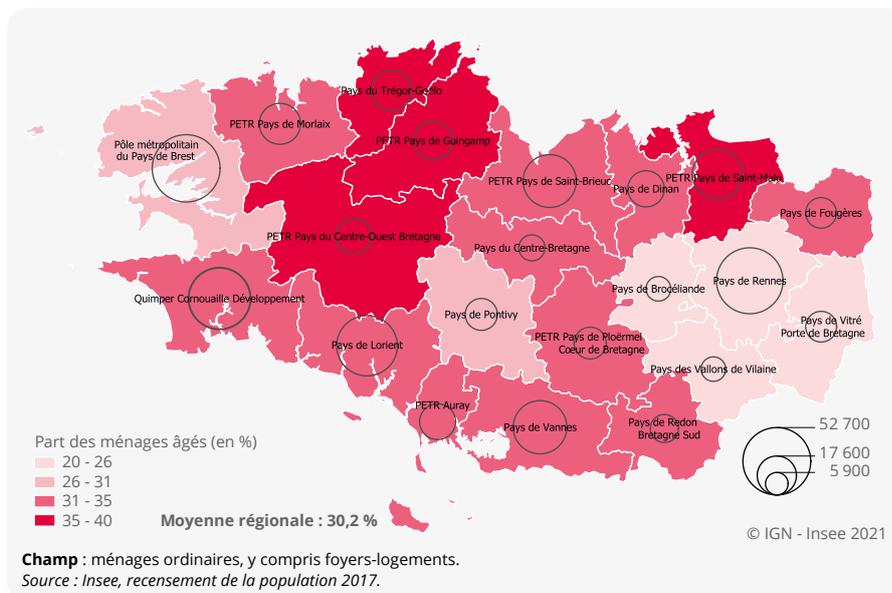
Plus l'âge du référent du ménage est élevé, plus la part des personnes seules parmi ces ménages est importante. En outre, les femmes sont surreprésentées dans cette catégorie de ménage : les trois quarts des personnes seules de 65 ans ou plus sont des femmes. Ce phénomène s'explique entre autres par l'espérance de vie des femmes, supérieure de 6,5 ans à celle des hommes.

À l'échelle des **pays** et des **pôles d'équilibre territoriaux et ruraux** (PETR) de la région, la répartition des ménages âgés n'est pas homogène sur le territoire breton ► **figure 1**. Ainsi, ces ménages sont plus fréquents dans le Centre Bretagne et sur le littoral. Dans certains territoires vieillissants, comme le pays du Trégor-Goëlo ou celui du Centre Ouest Bretagne, ils représentent jusqu'à quatre ménages sur dix en 2017. Dans les communes rurales autonomes très peu denses [Auzet, Maillochon, 2021], où l'accessibilité aux équipements de la vie courante est moindre, les ménages âgés représentent plus du tiers de l'ensemble des ménages. En termes d'effectifs, cependant, les pays de Rennes et de Brest, dans lesquels les habitants sont nombreux, hébergent un nombre de ménages âgés plus important.

Les ménages âgés plus souvent propriétaires et en maison

Les conditions de logement des ménages âgés diffèrent significativement de celles des plus jeunes. En effet, les ménages âgés sont plus souvent propriétaires de leur logement. Dans tous les territoires étudiés, au moins trois quarts des ménages âgés sont propriétaires de leur logement et cela est davantage marqué à l'ouest et au centre de la région. Par comparaison, les ménages plus jeunes sont moins souvent propriétaires de leur logement (59 %). La Bretagne est la région où le taux de propriétaires est le plus élevé. Ce constat se vérifie pour les ménages âgés : 83 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement, à rapporter à 76 % pour les ménages âgés de France de province. Par ailleurs, les ménages âgés résident plus souvent en maison. C'est le cas de 81 % d'entre eux, comparé à 67 % parmi les ménages plus jeunes. La plus

► 1. Part et nombre de ménages âgés dans les pays et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de Bretagne en 2017



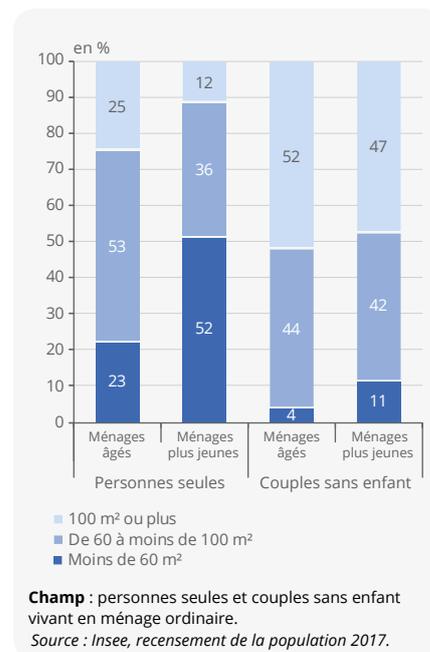
forte présence de l'habitat individuel en Bretagne vaut aussi pour les ménages âgés : pour l'ensemble des régions de France de province, cette part est de 72 %.

Les logements occupés par les ménages âgés sont plus anciens ou plus grands

En Bretagne, 42 % des ménages âgés habitent un logement construit avant 1971, à comparer à 34 % pour les ménages plus jeunes. À l'inverse, un peu moins de 20 % des ménages âgés habitent un logement construit après 1990, c'est le double (40 %) pour les ménages plus jeunes. Les personnes âgées occupent donc en moyenne des logements plutôt anciens. Même si certains logements ont pu être rénovés et aménagés, les logements les plus anciens peuvent présenter des problèmes d'accessibilité pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Les ménages âgés occupent des logements plutôt plus grands que les autres ménages. En effet, parmi les personnes vivant seules, un quart des personnes âgées occupe un grand logement (plus de 100 m²), c'est deux fois plus que les personnes seules plus jeunes ► **figure 2**. Toujours parmi les personnes vivant seules, seulement une personne âgée sur quatre réside dans un logement de moins de 60 m², contre une sur deux pour les personnes plus jeunes. La moitié des couples âgés occupent un logement de plus de 100 m². Il y a globalement peu de différence de taille de logement entre les couples sans enfant âgés et les plus jeunes. Lors de leur parcours de vie, les ménages tendent à conserver leur logement, y compris après le départ des enfants du domicile familial.

► 2. Tailles des logements selon le type de ménage



Cela explique pour partie la différence de taille de logement observée entre les ménages âgés et les plus jeunes. En ce qui concerne le mode de chauffage principal utilisé, le fioul est nettement plus fréquent pour les logements occupés par des ménages âgés, avec 25 % des cas, que pour ceux occupés par des ménages plus jeunes, avec 10 % des cas. Ces moyennes régionales cachent des différences entre territoires. Ces différences s'observent notamment dans les territoires du centre et de l'ouest de la région. À l'inverse, le chauffage électrique est plus fréquent parmi les logements de ménages plus jeunes.

Ces facteurs combinés – des logements plus fréquemment de grande taille, un habitat plus ancien – peuvent être source de précarité énergétique pour une partie des ménages âgés.

Le vieillissement de la population s'accentuerait d'ici 2040

Si les tendances récentes se poursuivaient à l'avenir ► **encadré 2**, les évolutions démographiques à l'horizon 2040 seraient marquées par un fort vieillissement de la population.

En effet, d'ici 2040, c'est surtout le nombre de personnes âgées qui augmenterait à un rythme soutenu. Il s'agirait ainsi d'une hausse annuelle moyenne de 16 200 personnes de 65 ans ou plus en Bretagne. La hausse serait nettement plus modérée pour les personnes de moins de 65 ans, avec 3 700 personnes supplémentaires par an en moyenne. En particulier, le nombre de personnes âgées d'au moins 80 ans augmenterait rapidement, à un rythme moyen de + 7 400 par an. Cette évolution traduit les grandes tendances démographiques résultant du *baby-boom* ► **figure 3** : les cohortes nombreuses nées entre 1945 et 1975 auront entre 65 et 95 ans en 2040.

À l'échelle infrarégionale, les personnes âgées seraient plus nombreuses dans tous les pays et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

Certains territoires au sud et à l'est de la région, particulièrement dynamiques aujourd'hui en matière de démographie, verraient leur population âgée augmenter fortement d'ici 2040. Au sein de cette tranche d'âge, la hausse de la population âgée de 80 ans ou plus serait plus forte que celle de la population âgée de 65 à 79 ans dans quasiment tous les territoires.

En 2040, quatre ménages sur dix seraient des ménages âgés

Le vieillissement de la population conjugué à la petite taille de ces ménages conduirait à une forte augmentation du nombre de ménages âgés d'ici 2040. En prolongeant les tendances récentes en matière de cohabitation, la hausse du nombre de ménages serait essentiellement portée par celle des ménages âgés, avec pour ces derniers 268 000 de plus d'ici 2040. Dans le même temps, le nombre de ménages plus jeunes augmenterait plus modérément (+ 42 000). Ainsi, dans une vingtaine d'années, les ménages

âgés représenteraient près de 40 % de l'ensemble des ménages bretons, contre 30 % en 2017.

Comme pour la hausse de la population, l'augmentation des ménages âgés résulterait en premier lieu de ceux dont le référent a 80 ans ou plus. Le nombre total de ménages de cette catégorie doublerait ainsi quasiment entre 2017 et 2040 ► **figure 4**. Ils constitueraient 15 % de l'ensemble des ménages en 2040, à comparer à 10 % en 2017.

Le nombre de ménages âgés augmenterait dans tous les territoires

L'augmentation du nombre de ménages âgés serait la plus marquée dans les territoires aujourd'hui relativement jeunes et dynamiques démographiquement, au sud et à l'est de la région notamment ► **figure 5**.

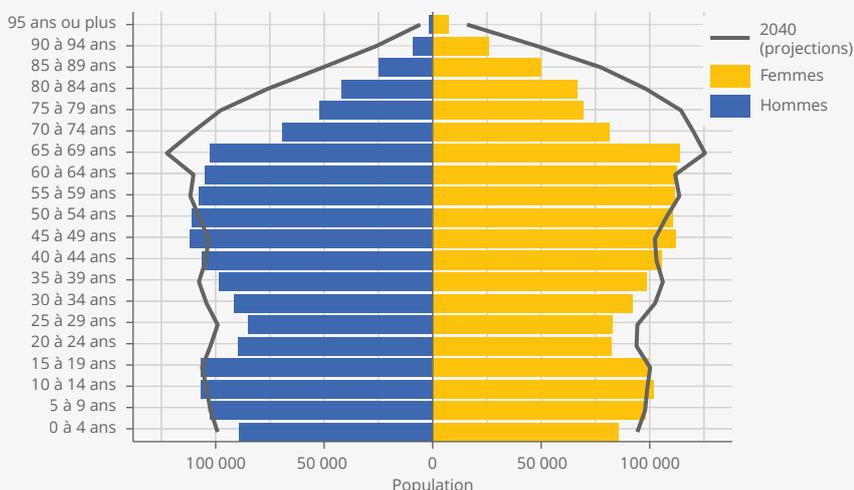
Plus globalement, la hausse du nombre de ménages âgés se poursuivrait partout en Bretagne. De ce fait, dans les territoires déjà vieillissants aujourd'hui (Trégor-Goëlo, Pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne, Pays de Guingamp), les ménages âgés

► 2. Les projections de population et de ménages

Les projections présentées dans l'étude (scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation pour les projections de ménages) s'appuient sur les tendances observées avant 2013 et les prolongent (espérance de vie, mobilités résidentielles, modes de cohabitation, entre autres). Il ne s'agit donc pas de prévisions pour l'avenir, mais de la situation fictive obtenue si les tendances passées se poursuivaient jusqu'en 2040.

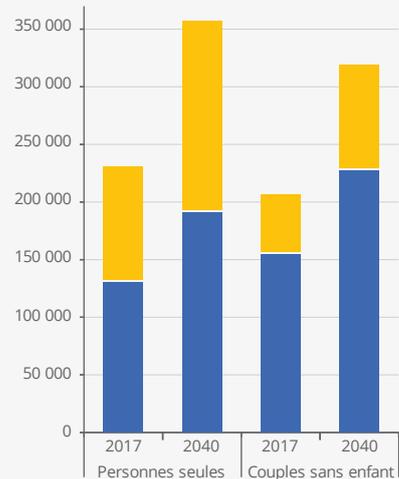
Des chocs comme celui de la crise sanitaire qui a débuté début 2020, avec les conséquences qu'ils peuvent avoir sur des variables importantes pour les projections, notamment l'espérance de vie, ne sont donc pas pris en compte dans cet exercice.

► 3. Pyramide des âges de la population bretonne en 2017 et projections en 2040



Source : Insee, recensement de la population 2017, modèle Omphale, scénario central de population.

► 4. Nombre de ménages âgés selon la tranche d'âge et le type de ménage en 2017 et 2040 (projections)



■ Ménages dont le référent a 80 ans ou plus
■ Ménages dont le référent a entre 65 et 79 ans

Champ : personnes seules et couples sans enfant vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, recensement de la population 2017, modèle Omphale, scénario central de population et scénario tendanciel de mode de cohabitation.

représenteraient environ un ménage sur deux en 2040 ► **figure 6**.

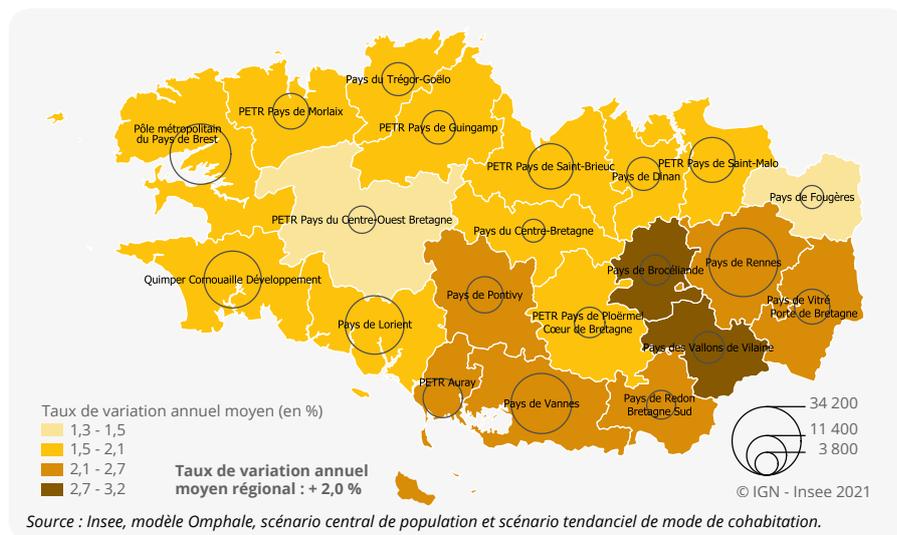
Les territoires du littoral sud et sud-ouest (Quimper Cornouaille Développement, Pays de Lorient et Pays de Vannes) cumuleraient une forte part des ménages âgés et des effectifs de ménages âgés importants.

Enfin, la hausse du nombre de ménages de moins de 65 ans serait très faible dans de nombreux territoires et même négative dans certains d'entre eux.

Par conséquent, dans quinze des vingt-et-un territoires étudiés, la part des ménages âgés dans l'ensemble des ménages serait supérieure à 40 % à l'horizon 2040. Elle dépasserait même 50 % dans le Pays du Trégor-Goëlo. ●

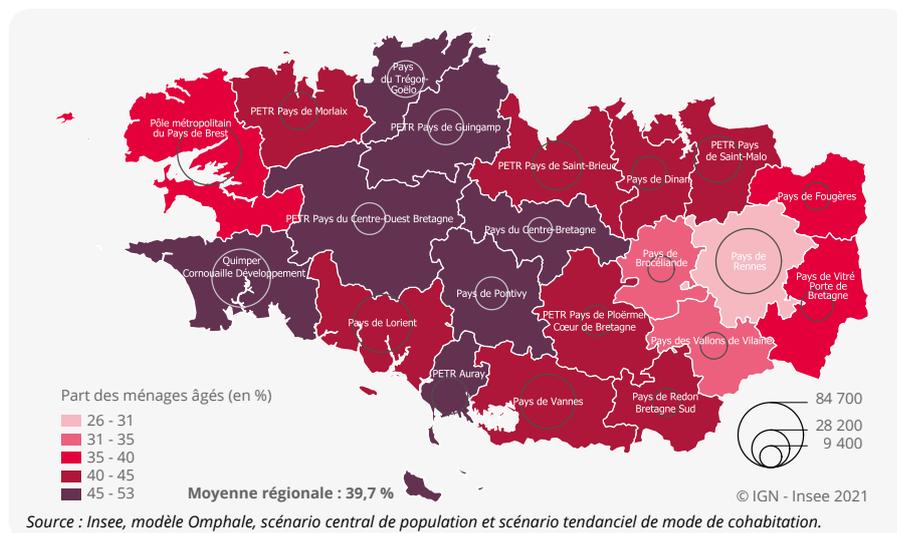
Florence Le Bris, Marie Sala (Insee),
Joël Crublet (Dreal)

► 5. Évolution du nombre de ménages âgés entre 2017 et 2040 (projections) dans les pays et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de Bretagne



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 6. Part et nombre de ménages âgés dans les pays et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de Bretagne en 2040 (projections)



► Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne. Les personnes vivant en communauté (dont les maisons de retraite) sont considérées comme vivant hors ménage.

La **personne de référence du ménage** est déterminée en tenant compte de l'activité, du fait d'avoir un conjoint, du fait d'avoir un enfant et de l'âge. Parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un conjoint, sinon la personne active la plus âgée ayant un conjoint. Pour un couple de retraités sans enfant au domicile, la personne de référence est la personne la plus âgée.

L'**espérance de vie** à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Un **pays** est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Défini par la loi Voynet de 1999, il ne s'agit pas d'un nouvel échelon de collectivité territoriale mais d'un lieu d'action collective qui fédère des groupements de communes, des communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises, des associations, entre autres, autour d'un projet commun de développement.

Les **pôles d'équilibre territoriaux et ruraux** (PETR) sont des établissements publics associant des intercommunalités pour coordonner un projet commun entre des villes petites et moyennes et des territoires ruraux. Ils ont été instaurés en 2014 par la loi Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

► Pour en savoir plus

- **Émeric Marguerite, Marie Sala (Insee)**, « Les personnes âgées changeant de domicile ne recherchent pas le même logement selon qu'elles habitent déjà la région ou non », *Insee Analyses Bretagne*, n° 104 (2021, juin)
- **Laurent Auzet, Alain Maillochon**, « Le rural en Bretagne : un espace attractif », *Insee Flash Bretagne*, n° 72 (2021, avr.)
- **Hervé Bovi, Michel Rouxel**, « Plus de 400 000 habitants supplémentaires en Bretagne d'ici 2040 », *Insee Analyses Bretagne*, n° 89 (2019, nov.)
- **Laurent Auzet, Fatima Le Strat**, « Le vieillissement de la population s'accélère près des villes et du littoral », *Insee Analyses Bretagne*, n° 30 (2015, juin)

Insee Bretagne
35, place du Colombier
CS 94439
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la
publication :
Éric Lesage

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantidis

Maquette :
Jouvé

ISSN : 2427-9013

© Insee 2021
www.insee.fr

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

